

Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022

Le 3 mai 2022, la 9^{ème} Assemblée Générale de l'Association « LA GRANDE FAMILLE DE PROCIDA & ISCHIA » s'est tenue à Procida, avec le parrainage de la Comune de Procida, présidée par Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président de l'Association.

Il est rappelé que les membres ont reçu en temps voulu la convocation pour assister à l'Assemblée Générale ainsi que l'opportunité de consulter les pièces et documents s'y référant.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance
3. Rapport sur les activités de l'Association
4. Rapport sur la situation financière de l'Association
5. Perspectives pour l'année en cours
6. Présentation des projets de l'Association
7. Election du Président de l'Association
8. Election des membres du Conseil d'Administration
9. Questions diverses

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats

Les personnes présentes et représentées le 3 mai 2022 ont signé la liste d'emargement prévue à cette occasion.

Les mandats reçus au siège de l'Association ont été distribués aux membres présents en respectant la règle de 3 mandats maximum par membre présent, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence indique la participation à l'Assemblée Générale de 63 membres votants : 42 présents et 21 représentés.

2 membres sont notés absents (1 à cause du COVID, l'autre ayant manqué son bateau).

2. Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire de séance

En l'absence de décision contraire de l'Assemblée Générale :

- **Pascal SCOTTO DI VETTIMO**, Président de l'Association, assure la Présidence de la séance ;

- **Henri SCOTTO DI VETTIMO**, Membre élu du Conseil d'Administration, assure le Secrétariat de la séance et complète le présent procès-verbal ;
- **Ingrid FURCHMULLER** est élue au rôle de Scrutateur pour relire et signer le présent procès-verbal.

Résultat du vote pour l'élection du Scrutateur :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, et en conséquence, **le Président ouvre la séance à 9h57.**

3. Rapport sur les activités de l'Association

Le Président de l'Association présente au travers de diapositives un bilan chiffré sur les membres, le bilan des travaux de numérisation et d'informatisation, le traitement des commandes, les cousinages et le projet du Mur des Migrants qui sera inauguré ce jour. Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce bilan des activités.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

4. Rapport sur la situation financière de l'Association

Les comptes de l'Association de l'exercice 2021/2022 à date ont été présentés et sont en ligne par rapport au budget prévisionnel, ainsi que les coûts de l'Assemblée Générale qui sont à l'équilibre. Tous les documents comptables sont consultables sur demande au siège de l'Association.

	Estimation au 25 avril 2022	Budget prévisionnel 2021/2022
Recettes	20 882,71 €	22 590,00 €
Dépenses	25 944,93 €	26 636,80 €
Solde	- 5 062,22 €	- 4 046,80 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale procède au vote duquel il ressort que les comptes de l'exercice en cours sont approuvés.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

5. Perspectives pour l'année en cours

Le Président de l'Association présente les travaux en cours ou déjà envisagés sur l'année 2022 :

- Poursuite de l'**informatisation des registres d'Etat-Civil** de l'île d'ISCHIA, de TORRE DEL GRECO et CAPRI ;
- Finalisation de la **numérisation des registres** de la Commune d'ISCHIA qui n'avaient pas été numérisés par Antenati ou FamilySearch ;
- Poursuite des ajouts de **plaques supplémentaires pour le Mur des Migrants** et enrichissement du Mur numérique avec les biographies traduites en 3 langues ;
- Organisation de nos **prochaines rencontres à SAINT-MANDRIER-SUR-MER** le 25 juin 2022 à l'occasion des festivités de la Saint-Pierre ;
- Tenue d'un stand au **salon de généalogie** organisé à PORT-DE-BOUC les 22 et 23 octobre 2022 par le CGMP

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ces actions pour 2022.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6. Présentation des projets de l'Association

Le Président de l'Association présente les idées et futurs projets proposés pour les années à venir et en particulier pour la période 2022-2024 :

Faisant l'objet d'un vote :

1. Numériser les registres de la **Commune de VENTOTENE** de 1810 à 1918
2. Réitérer notre proposition de numériser les registres de la **Commune de PROCIDA**, période 1900-1918
3. Proposer aux **Archives Diocésaines d'ISCHIA** la numérisation des registres des processetti et Platea
4. Proposer de livrer à la **Commune d'ISCHIA** tous les registres numérisés en échange d'un soutien financier
5. Etude de la **refonte du site web institutionnel** selon le modèle du Mur numérique

6.1. Numériser les registres de la Commune de VENTOTENE de 1810 à 1918

Le Maire de Ventotene avait accepté notre proposition de numériser les archives d'Etat-Civil. Cependant, à cause de la pandémie Covid-19, les déplacements prévus à Ventotene en vue de numériser avaient dû être annulés sans qu'un report soit alors envisageable.

Le Président propose de recontacter Mr le Maire de VENTOTENE pour relancer et exécuter le projet de numérisation des registres d'Etat-Civil de la commune de 1810 à 1918.

En lieu de subvention financière (difficile voire impossible à obtenir), le Maire de VENTOTENE avait proposé de nous subventionner par une non-dépense correspondant aux frais d'hébergement pendant la durée des travaux

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.2. Réitérer notre proposition de numériser les registres de la Commune de PROCIDA, période 1900-1918

Le Président avait proposé en 2018 à la Mairie de Procida de numériser la période 1900-1918 pour compléter la collection actuelle 1810-1899. Cette proposition avait alors été déclinée, justifiée par le fait que cela allait être fait par les services de l'Etat.

Supposant que ce travail n'a en fait jamais eu lieu, le Président propose de réitérer notre souhait de numériser les registres d'Etat-Civil de la période 1900-1918.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.3. Proposer aux Archives Diocésaines d'ISCHIA la numérisation les registres des processetti et Platea

Le Président propose d'adresser au Directeur des Archives Diocésaines de la ville d'ISCHIA un projet de numérisation des registres les plus anciens des processetti et des registres de Platea, en échange d'un contrat en bonne et due forme, pour le respect des exigences de l'Eglise, à savoir la non-divulgateion des registres, excepté pour les actes demandés par les membres de l'association dans le cadre de leurs recherches personnelles.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.4. Proposer de livrer à la Commune d'ISCHIA tous les registres numérisés en échange d'un soutien financier

Précédemment, nous avons proposé à Mr le Maire d'ISCHIA un projet de numérisation des registres d'Etat-Civil qui n'avaient pas été numérisés par FamilySearch (environ 150 registres) contre une subvention de 3000 Euros. Aucune suite n'a jamais été donnée à notre demande, pourtant enregistrée au protocole.

Le Président propose de livrer à la Commune d'ISCHIA un recueil le plus complet possible de tous les registres d'Etat-Civil de la ville numérisés par nos soins et/ou complétés par les registres disponibles sur Antenati ou FamilySearch. Une contrepartie financière sera demandée comme soutien à notre association.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

6.5. Etude de la refonte du site web institutionnel selon le modèle du Mur numérique

Suite à la réalisation du site web dédié au Mur des Migrants, le Président propose d'étudier, voire de faire réaliser sous une forme similaire et coordonnée, une nouvelle version de notre site web institutionnel (dont le design actuel remonte à près de 20 ans).

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver ce projet.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

En vertu de quoi ce projet est approuvé dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

7. Election du Président de l'Association

Pascal SCOTTO DI VETTIMO confirme son souhait d'être reconduit dans son rôle de Président de l'Association pour un mandat de deux ans à compter du 15 octobre 2022, fin de son

mandat actuel, mandat qui avait été prolongé d'un an suite à l'annulation de l'Assemblée Générale, initialement prévue en 2021, conséquence de la pandémie Covid-19.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président de l'Association.

Résultat du vote :

Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

Pascal SCOTTO DI VETTIMO est donc reconduit, à l'unanimité, au poste de Président de l'Association, jusqu'au 15 octobre 2024.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

8. Election des membres du Conseil d'Administration

Selon l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration est constitué d'au moins 3 membres et d'au plus 5 membres. Les Membres Fondateurs sont membres permanents du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration sortant est composé de :

- Pascal SCOTTO DI VETTIMO, Président, Membre Fondateur
- Michèle SCOTTO DI VETTIMO, Membre Fondateur
- Jean-Pierre FERRARI, Membre Fondateur
- Guy ATTANASIO, Membre élu
- Henri SCOTTO DI VETTIMO, Membre élu

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le nouveau Conseil d'Administration jusqu'au 15 octobre 2024 ainsi recomposé :

Résultat des votes :

Guy ATTANASIO	
Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

Henri SCOTTO DI VETTIMO	
Vote pour	63
Abstention	0
Vote contre	0

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 5 membres.

En vertu de quoi cette résolution est adoptée dans les conditions de majorité de l'article 14 des statuts.

9. Questions diverses ne donnant pas lieu à vote

- Recherche des dossiers maritimes italiens à Naples – idée déjà soumise et en cours d’investigation, des premières réponses semblent indiquer que ces dossiers n’existent plus.
- Registres des demandes de passeport aux archives de Naples – Guy ATTANASIO investiguera lors de son prochain déplacement à Naples pour réaliser un inventaire de ces registres, le cas échéant.

A 11h07 le Président lève la séance et invite les participants à rejoindre la Corricella pour l’inauguration officielle du Mur des Migrants puis le déjeuner.

Le président de séance

Le secrétaire de séance

Le scrutateur